



## Jugement pour une séparation établie

Par **claudinetyrosse**, le **01/08/2016** à **19:39**

en bref....ma fille est séparée de son compagnon depuis 2 ans...elle était sur bordeaux et vient d'arriver sur bayonne où elle a une opportunité de travail...suite à son départ elle a déposé une demande devant le jaf pour établir les droits de visite.....le jugement est tombé aujourd'hui...le père ne déclarant pas de ressources est astreint à 80 euros de pension par enfant quand il le pourra...la juge a décidé que les enfants devaient remonter sur bordeaux tous les 15 jours sachant qu'ils ont 3 et 7 ans et que ces déplacements seront exclusivement à la charge de la maman....quand on sait que pour le moment elle ne vit que du rsa en attendant son embauche début octobre ça me semble assez injuste....le papa a eu 17 condamnations devant le tribunal correctionnel pour violences sur autrui, conduite en état d'ivresse et trafic de stupéfiants.....j aimerais juste savoir s'il existe un recours pour modifier ce jugement peu objectif car la maman n'a jamais eu l'intention de séparer ses enfants de leur papa....simplement ça va être hyper dur à gérer sur tous les plans merci de votre aide

Par **youris**, le **01/08/2016** à **20:01**

bonjour,  
votre fille peut faire appel de la décision du JAF.  
voir ces liens:  
<http://www.cidj.com/le-juge-aux-affaires-familiales/faire-appliquer-le-jugement-du-jaf-ou-faire-appel>

<http://www.village-justice.com/articles/Vademecum-des-procedures-devant,18822.html>

salutations

Par **claudinetyrosse**, le **02/08/2016** à **16:14**

merci beaucoup pour vos conseils je lui en parle dès qu'elle aura retrouvé un chouïa de moral